

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Erratum

La Survivance, compagnie d'assurance

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'avis de modification de permis de La Survivance, compagnie d'assurance qui a été publié dans la section 5.4.1 du bulletin du 4 octobre 2012 (Vol. 9, n° 40).

Le premier alinéa du texte de l'avis aurait dû se lire comme suit : « Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 1^{er} octobre 2012, le permis d'assureur de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie, aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de La Survivance, compagnie d'assurance et, dans sa version anglaise, LS Insurance Company ».

Le 1^{er} novembre 2012.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.